

Privas, le 16 novembre 2023

**NOTE D'INFORMATION**

**OBJET : INCIDENCES DE LA LOI APER SUR LES FINANCEMENTS EN MATIERE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ELECTRICITE**

Madame, Monsieur le Maire,

Le SDE07, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le Département de l'Ardèche réalise, chaque année, pour le compte des collectivités adhérentes, les travaux d'investissement nécessaires à l'alimentation des usagers.

Le SDE07 a mis en place des modalités de financement adaptés à sa politique d'investissement, de sorte que les communes puissent contribuer de manière raisonnée à cet investissement et participer également au développement de leur territoire.

Par ce courrier, je souhaite attirer votre attention sur les effets de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et l'Ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité modifiant les dispositions législatives du Code de l'énergie relatives au raccordement aux réseaux d'électricité :

- Suppression de la contribution mise à la charge des collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) au titre des extensions situées hors terrain d'assiette du demandeur
- le redevable de la contribution prévue à l'article L. 342-6 du Code de l'énergie portant sur la part des coûts des travaux d'extension situés hors du terrain d'une opération de raccordement bénéficiant d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable est le demandeur de raccordement
- Cette disposition s'applique à toutes les demandes de raccordement de consommateurs au réseau public de distribution d'électricité qui font l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable délivré à compter du 10 novembre 2023

Les services du SDE07 restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Patrick COUDENE  
Président

